

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date de publication : 15 octobre 2021 (révisé le 22 février 2022)

Numéro d'avis : 02/2021

Objet : Mouillages à Kitimat

Région géographique : Embouchure du bras Kitimat, Kitimat (C.-B.)

Communication : Protocole d'utilisation des mouillages à Kitimat

Détails :

Il n'y a pas d'endroit désigné à Kitimat pour le mouillage des navires. Ces derniers peuvent seulement être ancrés tout juste au sud des terminaux portuaires à l'intérieur du périmètre de 100 mètres, en attendant d'accéder à un poste d'amarrage. La zone de mouillage, qui est située le long d'une rive étroite où la marge de pivotement est restreinte, présente un fond boueux. La profondeur à l'embouchure du bras Kitimat peut fluctuer en raison de l'envasement et de l'affouillement. Lorsque des navires sont ancrés, leurs officiers doivent maintenir une surveillance radio continue sur la voie 11 (radio maritime VHF).

Nom	Latitude	Longitude	Longueur hors tout maximale (mètres)	Profondeur (mètres)	Rayon de pivotement (mètres)	Remarques
KAE	53° 59' 14" N	128° 40' 34" W	210	95,0	370	Dévirez l'ancre aux quatre maillons dans l'eau alors que vous approchez de la position d'ancrage depuis le côté mer. Lorsque l'ancre touche le fond, continuez de dévire le câble à neuf ou 10 maillons sur le pont.
KAN	53° 59' 07" N	128° 39' 49" W	210	95,0	463	

Veillez communiquer avec l'APP à l'adresse mo-om@ppa-app.gc.ca si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements.

Brian Young
Directeur, Pilotage et relations avec l'industrie